

DPE ET INDÉCENCE DU LOGEMENT

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Gestionnaires locatifs ou de copropriétés
- Transactionnaires
- Aucun prérequis nécessaire

OBJECTIFS

- **Expliquer le DPE et identifier les aspects du logement qui entrent dans l'indécence**
- Connaître et comprendre le contexte juridique, technique et la problématique du DPE et de l'indécence des logements
- Connaître les différentes obligations à effectuer lors de la vente, des gestions locatives ou pour les syndicats
- Appréhender la découverte d'un logement classé en F ou G (passoire thermique)

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - o des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
 - o la projection en Power-point de documents ou fiches,
 - o des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
 - o la lecture de rapports, de documents et cas pratiques.
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Monsieur Jacques PUCH, expert en bâtiment, consultant, spécialiste diagnostics immobiliers

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

Les pauses sont de 15 minutes le matin et l'après-midi – La pause déjeuner est d'une heure

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (15 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Retour sur la création du DPE et sur le nouveau DPE (1h30)

- Connaître le DPE et ses conséquences
- Connaître les éléments de prise en compte pour la réalisation d'un DPE
- Connaître les possibilités des recommandations de travaux

Point sur la réglementation (1h30)

- Maîtriser la réglementation DPE (Vente, location, ERP, neuf...)
- Faire une lecture critique d'un rapport de DPE
- Le DPE et l'indécence des logements
- Focus sur l'audit énergétique

L'indécence des logements et lutte contre l'habitat indigne (1h30)

- Comprendre l'indécence d'un logement
- Retour sur la loi SRU 2002
- Qu'est-ce qu'un logement décent ?

Cas pratiques (1h15)

- Grille d'auto-évaluation sur la décence d'un logement

Questions-réponses (45 min)

Conclusion de la formation (15 min)

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION :

- 324 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 270 € HT)
- 372 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 310 € HT)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.